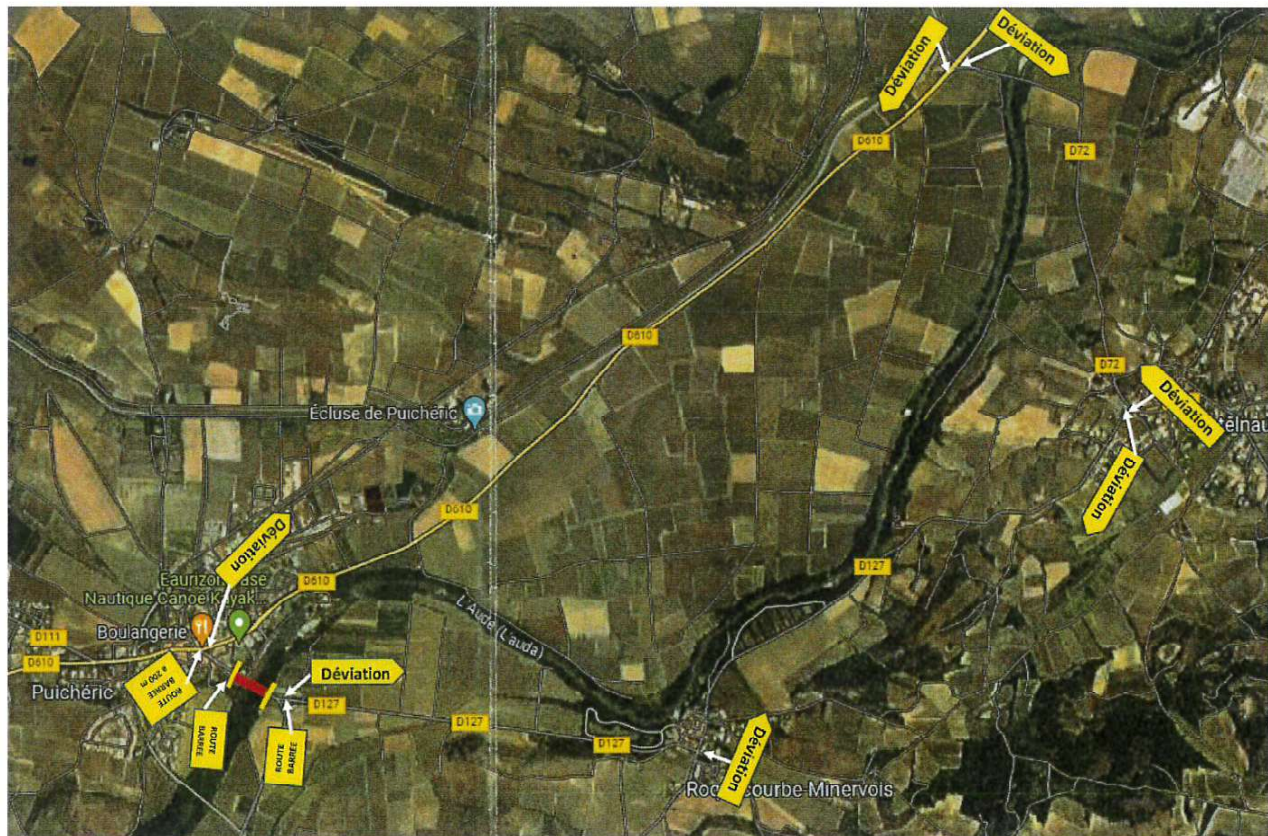


ARRÊTÉ**portant règlementation de la circulation sur le Pont Suspendu (RD 111)**

N° 2023/098

**Le Maire de Puichéric,****Vu** le code de la route et notamment l'article R.225 ;**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et celui du 16 février 1988 et notamment son livre 1, 4^e partie ;**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment ses articles 25 et 27 ;**Vu** la demande d'intervention transmise par la Sté COLAS mandatée par le Département en date du 6 septembre 2023 ;**Considérant** que les travaux de réfection du revêtement du Pont Suspendu prévus le 22 septembre 2023 nécessitent la règlementation de la circulation ;**ARRÊTE****Article 1** – Le vendredi 22 septembre 2023 de 8 h à 18 h, la circulation sera interdite sur le Pont Suspendu (RD 111).**Article 2** – Pendant la durée de l'intervention, les déviations des véhicules empruntant habituellement cette voie s'organiseront comme suit :**Article 3** – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, qui sera installée et entretenue par le pétitionnaire.

Article 4 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 5 – Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 – Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Peyriac-Minervois.
- Communes de Saint Couat d'Aude, de Roquecourbe Minervois et de Castelnaud d'Aude.
- A la Division des Routes du Conseil Départemental.
- Aux caves coopératives de la commune de Puichéric.
- Au service des transports de la Région Occitanie.
- Au service des transports de Carcassonne Agglo.
- Au Service Départemental de Sécurité Incendie.

- Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 13 septembre 2023.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Fait à Puichéric, le 13 septembre 2023.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,



Gérard PEYROT.